

Monsieur le président, au sujet de la propriété et de la mainmise étrangère, je dirai qu'à la fin de 1970, sur les 31 milliards 400 millions de dollars qui représentent l'actif des industries énergétiques au Canada, 11 milliards de dollars, soit 35.1 p. 100, étaient entre les mains des non-résidents et que 9.8 p. 100 de ces 11 milliards de dollars étaient concentrés dans l'industrie du pétrole.

Monsieur le président, les Canadiens ne sont pas propriétaires de leurs richesses naturelles. Étant donné la technologie actuelle et les nombreuses universités, ils n'ont aucune raison d'être aussi retardés et de ne posséder qu'une petite partie de leurs richesses naturelles, et surtout de ne pas être capables de les développer.

Il est bien de restreindre les pouvoirs de sociétés étrangères, d'exiger des conditions de toutes sortes, et de demander aux Canadiens d'acheter 51 p. 100 des actions de sociétés. Cela est assez difficile, monsieur le président, quand les Canadiens n'ont pas d'argent pour acheter des actions. Seulement les grandes sociétés inscrites en bourse peuvent en acheter et faire quelque chose. Pour faire partie de la bourse, c'est toute une histoire: il faut d'abord être riche.

Un grand nombre de Canadiens ne peuvent entrer sur le marché de la bourse et ne peuvent se servir de ce moyen pour développer les ressources naturelles ou pour développer certaines industries ou finir certains produits au Canada.

Dans l'industrie du pétrole, l'exploration, la production, le raffinage et la distribution sont dominés par des entreprises d'obédience étrangère qui contrôlent 91 p. 100 de l'actif et plus de 95 p. 100 des ventes dans ce secteur industriel. Environ les quatre cinquièmes de l'actif contrôlé par les non-résidents appartiennent aux Américains. Ce n'est pas la faute des Américains s'ils possèdent des industries ici, c'est la faute de nos gouvernements ou de notre gouvernement qui n'a pas su mettre les outils à la disposition des Canadiens, qui n'a pas su mettre des crédits à la disposition des Canadiens pour que ceux-ci puissent agir et devenir propriétaires ou actionnaires de grandes sociétés.

Nous n'avons pas su, monsieur le président, consacrer les crédits nécessaires aux biens que nous avons à développer alors que les Américains le font depuis longtemps. Les Américains émettent des crédits sur nos valeurs, ils monnaient nos valeurs et, sur nos valeurs, ils émettent des crédits et, avec les crédits, ils développent les ressources naturelles chez eux et ailleurs. C'est là-dessus, monsieur le président, que les Canadiens ne se sont pas ouverts les yeux. C'est là où nous avons manqué et c'est à cela aussi que le ministre n'attache aucune importance. Il est beau de dire aux Canadiens: Devenez propriétaires, achetez des actions, détenez 51 p. 100 des actions des sociétés, alors que la plupart des Canadiens sont trop pauvres pour en acheter. Les Canadiens sont trop pauvres, les industriels sont surtaxés à l'extrême par les gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et les taxes municipales, les taxes scolaires, au moyen d'impôts de toutes sortes, de taux d'intérêt trop élevés. Il ne reste plus de profit à l'industrie. Elle ne peut plus se développer. Pour nous développer, il faut améliorer tous ces moyens.

Actuellement, la mainmise étrangère dans l'industrie du charbon, qui s'établit à environ 73 p. 100, reflète l'évolution récente de la mise en valeur du charbon métallurgique extrait dans l'Ouest et destiné à l'exportation. L'industrie de l'uranium appartient en partie à l'État et en partie au secteur privé, 20 p. 100 de l'actif étant sous contrôle étran-

Concurrence—Bill

ger. En voilà une qui appartient aux Canadiens, mais elle appartient à l'État, et non pas à l'entreprise privée.

La source la plus importante de capitaux dans l'industrie du pétrole est l'autofinancement qui représente d'ailleurs une proportion encore plus large du capital des sociétés industrielles dominées par l'étranger que de celui du secteur sous contrôle canadien.

De 1961 à 1970, 66 p. 100 des investissements ont été effectués de cette façon, alors que 35 p. 100 des investissements extérieurs provenant de sources canadiennes, environ 23 p. 100 de l'ensemble des capitaux investis au Canada, venaient de l'étranger.

La plus grande partie des territoires où l'on prévoit découvrir de nouvelles réserves de pétrole et de gaz a déjà été attribuée en vertu de permis à des entreprises d'exploration. Les entreprises à prédominance canadienne ne détiennent qu'environ 15 p. 100 des permis et des baux accordés par le gouvernement fédéral à des provinces.

Pourquoi, monsieur le président, les Canadiens n'investissent-ils pas plus dans ces développements? Il s'agit d'un des facteurs les plus prédominants, où il y a un marché assuré pour des années à venir, et où il y a des profits énormes à faire. Mais les Canadiens ne sont pas capables d'investir parce qu'ils sont trop pauvres et parce que les institutions financières ne prêtent pas à des Canadiens.

Les institutions financières canadiennes veulent avoir des capitaux étrangers. Elles favorisent l'exportation de ces capitaux étrangers et avec \$1 de capital étranger, on crée un capital de \$14.

Voilà, monsieur le président, pourquoi les hautes institutions financières recommandent l'exportation du capital étranger. La domination du marché à laquelle sont parvenues bon nombre d'entreprises étrangères rend difficile l'établissement de sociétés moins importantes et de création plus récente.

L'intégration verticale des grandes sociétés pétrolières leur confère une souplesse avec laquelle les entreprises canadiennes moins intégrées ne peuvent que difficilement rivaliser, et qui leur permet d'accéder aux sources de financement, satisfaisant ainsi à leurs besoins considérables en capitaux.

La politique nationale du pétrole qui divise le Canada en deux zones de commercialisation a également porté atteinte à la capacité concurrentielle des entreprises indépendantes non intégrées.

Alors, monsieur le président, on voit encore là, selon ces rapports, qu'il est presque impossible pour les Canadiens de devenir détenteurs d'actions parce que ceux-ci ne peuvent plus faire de profits, car on est allé jusqu'à imposer les gains en capital, ce qui a pour effet d'enlever les profits que certaines sociétés pourraient faire en investissant. Quand on veut investir, monsieur le président, on est obligé de s'agenouiller devant les hautes institutions financières et d'emprunter du capital à un taux de 10, 12, 13 et 15 p. 100. Ce sont les financiers qui font alors les profits. Ce ne sont pas les industriels, ni les citoyens qui travaillent jour et nuit, mais ceux qui ne travaillent pas. Ceux qui ne font rien, et qui, avec leur plume, émettent du crédit, sont ceux qui, en vertu des prérogatives qu'ils possèdent, exercent leurs droits et consacrent leurs pouvoirs à prendre l'actif des citoyens et à le transposer au leur.

Voilà, monsieur le président, ce que nous avons. C'est pour cette raison qu'il existe dans notre société de hautes institutions financières qui ne subissent pas de déficits. Monsieur le président, l'actif des banques, cette année,